



Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Pour connaître votre **type d'habitation**, (année de construction, surface, etc.), c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Pour permettre d'**évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs** : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Pour connaître votre **situation professionnelle** et permettre de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail. (lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.)

... mes habitudes de vie ?

Pour connaître **vos habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins. (modes de transports, scolarisation de vos enfants, etc.)

... mes données personnelles ?

Pour vérifier qu'il n'y a ni oubli, ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2027.



En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État et à votre commune de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

 le-recensement-et-moi.fr



Où suis-je recensé ?

**Vous êtes recensé dans
votre résidence principale**
(le logement que vous occupez
quotidiennement).



Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie
pour savoir si vous êtes concerné
cette année. Si c'est le cas, elle vous
expliquera comment procéder.

**Je suis étudiant.
Suis-je recensé
chez moi ou
chez mes parents ?**



Vous êtes recensé
là où vous vivez pour
vos études et où vous
passez le plus de temps.

**Je suis
étranger.**



Vous êtes recensé
dans votre résidence
en France si vous êtes
**sur le territoire depuis
ou pour au moins 1 an.**

**Militaire,
je vis dans
une caserne.**



Vous êtes recensé
dans **votre caserne.**

**Je vis dans
une habitation mobile.**



Vous êtes recensé sur place
les **deux premiers jours de la collecte**,
par un agent recenseur.

**J'habite dans
un logement
communautaire.**



(maison de retraite, internat,
cité universitaire, etc.)
Vous êtes recensé par
un **enquêteur de l'Insee.**

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'informations sur

 le-recensement-et-moi.fr



Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :

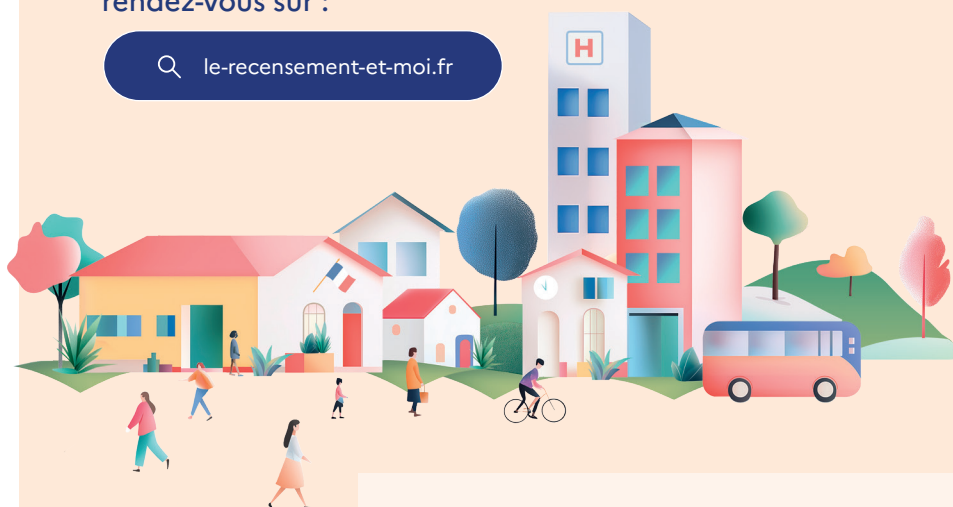
⊖ de 10 000 habitants

1/5^e des communes est recensé chaque année de façon **exhaustive**.
Pour vérifier si votre commune est concernée par le recensement cette année, rendez-vous sur :

 le-recensement-et-moi.fr

⊕ de 10 000 habitants

Toutes les communes sont recensées chaque année sur un échantillon de **8%** de leurs logements. Votre logement d'habitation en fait peut-être partie !



Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier de votre commune** dans votre boîte aux lettres au début du mois de janvier.



Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevrez, dans votre boîte aux lettres ou via la visite de l'agent recenseur de votre commune, **une notice internet contenant vos codes personnels de connexion et les identifiants de votre logement pour répondre sur internet :**

 le-recensement-et-moi.fr